

Projet Trenze - réunion CoPil du 22 janvier 2019 Compte-rendu

Présences :

- Mairie de Vialas : Michel BOULANGER (conseiller municipal en charge du projet)
- PPN Mont Lozère : Herminie GRAVIER
- Parc National des Cévennes : Stephan GARNIER (Délégué Territorial)
- Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne : Yves PRADEILLES, Christian AMBERGNY
- Département de la Lozère : Sandrine LAGLOIRE (Mission Activités Pleine Nature)
- Elsa LHOMBART (DDCSPP)
- E. ZAOUIT (FFME)

Absence :

- PETR : Delphine BENARD

Excusé :

- Lieutenant Pierre COMBES (GRIMP)

Rapporteur : MB

1. Retour sur l'année 2018

1. 1. Chantier de déséquipement / rééquipement

- Terminé à peu près dans les temps + retours satisfaits des grimpeurs (voir + loin)

1. 2. Autres travaux phase I

- Le sentier d'accès 'traditionnel' a fait l'objet d'une intervention légère permettant d'attendre la mise en place d'un nouvel accès (phase II, voir plus loin) : débroussaillage, relèvement des cairns écroulés, etc
- La zone d'accueil sera à nouveau nettoyée pour cet été amélioration de l'accès parking.
- Drop Zone (en accord avec le SDIS) : l'aménagement d'une aire à proximité du col de Monclar sera réalisée avant l'été.
- Mise en place d'un panneau d'accueil provisoire à réaliser par la mairie également pour le printemps (prévoir de mentionner l'interdiction de poser des équipements ainsi que institutions à prévenir en cas d'incident).
- CA fait remarquer que les accès aux pieds de voie sont souvent encombrés (blocs mais surtout végétation). Quelques indications (dénomination ou numérotation des voies) seraient nécessaires (même si un certain nombre de grimpeurs souhaitent en la matière un maximum de sobriété). A prévoir également, l'effacement d'un certain nombre de traces de peinture sur la falaise. Une partie de ces travaux pourrait être réalisée en atelier durant l'événement prévu au mois de mai (voir plus loin).
- Concernant la sectorisation, il est jugé préférable d'attendre la phase II, permettant une approche globale du site.

1. 3. Fréquentation de la falaise et retours des grimpeurs

- Nous ne disposons d'aucun moyen de mesurer la fréquentation.
- Les retours des grimpeurs sont globalement positifs ou très positifs.
- Pas de retours particuliers concernant les cotations établies au départ par les équipiers.

2. Programmation de la phase II / projet PPN

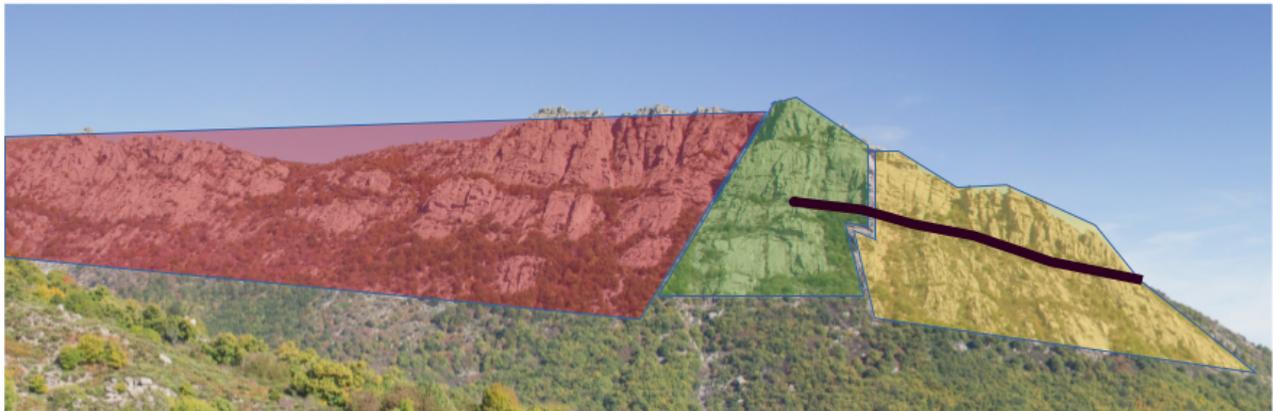
Trois objectifs principaux :

- **déséquipement (et purge) de la totalité de la falaise restant hors cœur PNC**, c'est-à-dire :
 - falaise située à l'Est de la zone ayant fait l'objet de la phase I (voir carto ci-dessous)
 - les deux côtés du vallon du Montadou (exposition nord pour l'un, sud pour l'autre)aucun équipement nouveau ne serait mis en place à ce stade (terrain d'aventure)
- **création du nouveau sentier d'accès** partant de la zone d'accueil et permettant de desservir le pied des falaises (voir illustration ci-dessous)
- **complément d'équipement pour la zone d'accueil** du Prat de la Peyre : toilettes sèches, panneautage (dont panneau d'accueil), etc.



Illustration 1: le vallon du Montadou

Façade ouest



Façade sud

Légende :

- Zone non aménagée
- Zone aménagée en 2018
- Zone cœur de PNC
- cheminements

Illustration 2: Facades ouest et sud - les légendes (fond jaune vif) sur cette illustration sont inversées

Divers **objectifs secondaires** seraient à ajouter aux deux objectifs principaux :

- nettoyage des vires et tronçons de cheminement à l'horizontale
- nettoyage des inscriptions (bleu et rouge)

- sectorisation et numérotation des voies (pied des voies sportives et vire au pied de la zone du milieu)
- etc (à déterminer).

La question du **portage** et du **financement** de cette seconde phase est abordée :

- Dans le projet PPN (volet falaises) a été prévue la prise en charge du déséquipement complet de la zone désignée. Néanmoins, l'audit mené préalablement n'ayant pas pu être correctement réalisé, le montant prévu (8000 euros) pourrait se révéler insuffisant à financer l'intervention sur la totalité de la zone prévue.
- Le panneau d'accueil est également prévu dans le programme du PPN.
- Le sentier d'accès est prévu dans le volet réseau du projet PPN.

Ces interventions dans le cadre du projet PPN permettraient donc de répondre, au moins en bonne part, aux objectifs principaux. Les objectifs secondaires pourraient faire l'objet d'un projet à monter par la Communauté de Communes.

3. Conventonnement pour le fonctionnement du site

Distinguer responsabilité du site et veille :

- responsabilité : le 'gardien de la chose' est la collectivité, c'est-à-dire à terme le SMAML (suivi des conventions avec les propriétaires, travaux de maintenance, etc) ;
- veille et maintenance de routine : conventionner avec club local (contacts en cours).

Il pourrait être intéressant de prévoir des 'agents de maintenance' = bénévoles formés.

Le site du Caroux est mentionné comme modèle à étudier pour le Trenze.

4. Divers

- Festival Escal'Nature organisé sur le Trenze les 25 et 26 mai 2019 : organisation par une association spécialisée, avec le soutien de la mairie (logistique), du PNC et de l'OT.
- Blog : divers textes obsolètes à supprimer.
- Édition du topoguide : pourrait être inclus dans le projet PPN.
- La Pale (site découverte) :
 - la falaise a été rééquipée par des bénévoles locaux mais aucune information n'est disponible
 - la mise en place d'aménagements de sécurité en pied et en haut de falaise est programmée dans le projet PPN.